



Comment protégeons-nous nos océans?

Au Canada, nous utilisons ces outils pour aider à maintenir la santé et la productivité de nos océans. Ils nous permettent de limiter les activités afin de protéger les aires marines et leurs caractéristiques uniques. Tous les ordres de gouvernement, les groupes autochtones, les secteurs industriels et les collectivités côtières jouent un rôle dans la conservation marine.

Désignées
en vertu de la
Loi sur les
océans



Zones de protection marine (ZPM)

Conserver et protéger les
espèces, les habitats et les
écosystèmes.

Aires marines nationales de conservation (AMNC)

Représentent les écosystèmes
marins du Canada et offrent des
expériences éducatives aux
visiteurs.

Protégées
en vertu de la
Loi sur les aires
marines
nationales de
conservation du
Canada

Protégées
en vertu de la
Loi sur les
espèces
sauvages du
Canada



Réserves nationales de faune marine

Protègent les oiseaux
migrateurs, la faune, et leur
habitat.

Refuges marins

Offrent des avantages en
matière de conservation de la
biodiversité marine aux
espèces, à leur habitat, et à
leurs écosystèmes. Il s'agit de
fermetures de zones de pêche
établies en vertu de la *Loi sur les*
pêches.

Reconnus
en vertu du *Document*
d'orientation sur les
autres mesures de
conservation efficaces
par zone du
gouvernement du
Canada